



REPORTING FINANCIER BP Aura #36

31 août 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	7
4.1. <i>Note méthodologique</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	9
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	11
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	11
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	12



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Voilà tout juste trois ans que la Banque de la Banque de la Transition énergétique par BPAURA est née.

On mesure bien le chemin parcouru au regard des réalisations de ces trois années : plus de 6 000 projets de transition énergétique accompagnés sur notre territoire d'Auvergne Rhône Alpes pour 374 millions d'euros, le tout grâce à la mobilisation de 8 700 épargnants de la région pour un montant d'épargne collectée de 337 millions d'euros.,

Mais au-delà les chiffres, c'est le modèle même de la BTE qui était un pari en 2020 et est un succès en 2023. Oui, il est possible de réaliser ce circuit court, territorial, de l'argent. Oui, il est possible de mobiliser une épargne locale pour financement des projets locaux de transition énergétique. Oui, il est possible de constituer un réseau de partenaires capables de proposer des solutions opérationnelles de transition énergétique aux clients de BPAURA. Oui, la Banque Populaire peut jouer ce rôle de prescripteur de transition énergétique et être cet accélérateur de transition pour notre chère et belle région. Grâce à vous, nous sommes fiers du travail accompli.

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

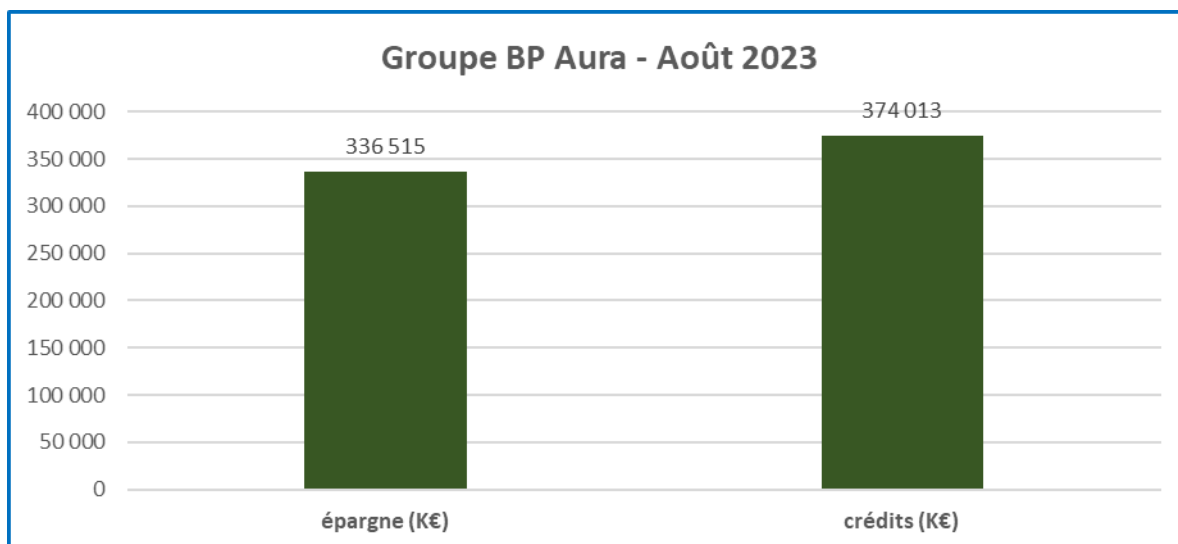
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

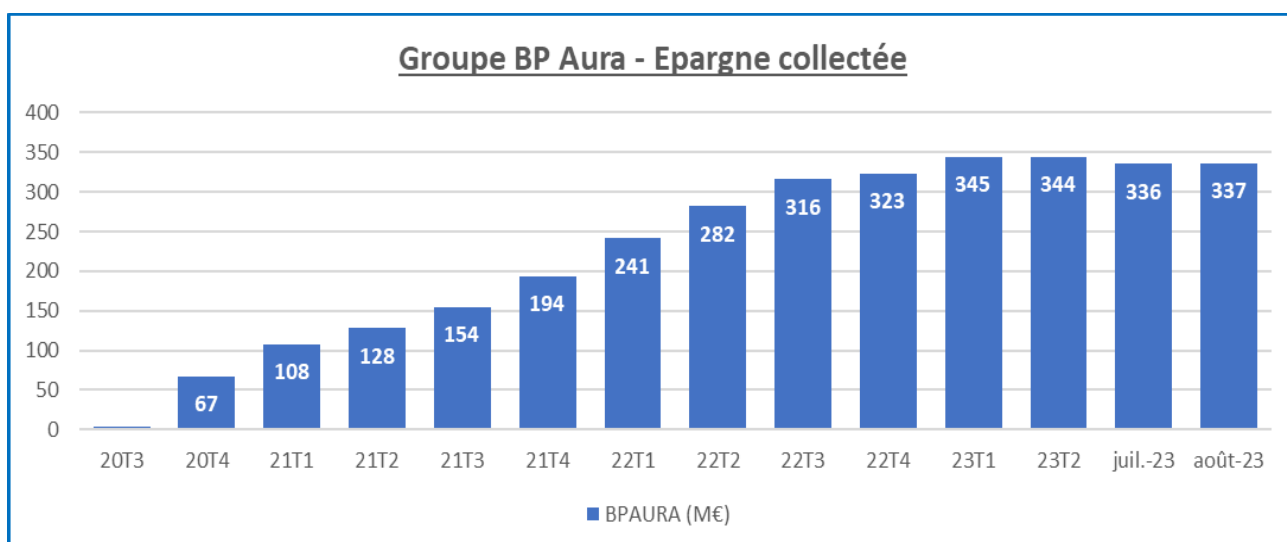
A fin août 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 337 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 374 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

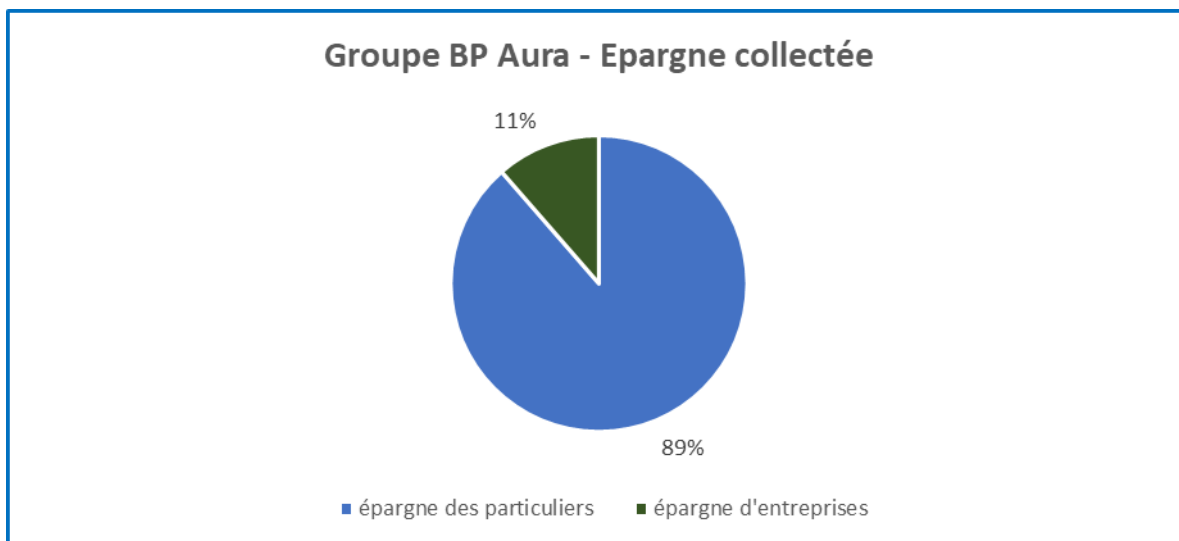
3.1. Vision dynamique

La progression de l'épargne, constante depuis le lancement de la BTE par BP Auvergne Rhône Alpes le 15 septembre 2020, a légèrement fléchi en juillet pour se stabiliser en août. Le nombre d'épargnants atteint le chiffre de 8 714 à fin août 2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 89% et auprès d'entreprises pour 11%.



La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires. La décre de montant de comptes à terme (épargne d'entreprises) a été compensée par celle des livrets (épargne de particuliers).

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	99 284 155 €	7 038 432 €	-5 242 177 €	101 080 410 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	190 677 711 €	9 033 764 €	-8 713 481 €	190 997 995 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 934 080 €	0 €	-558 000 €	5 376 080 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	663 043 €	18 080 €	-14 210 €	666 914 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	38 988 543 €	125 000 €	-720 000 €	38 393 543 €
TOTAL	335 547 533 €	16 215 276 €	-15 247 868 €	336 514 941 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités (Cf. § 4.2 *infra*)
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

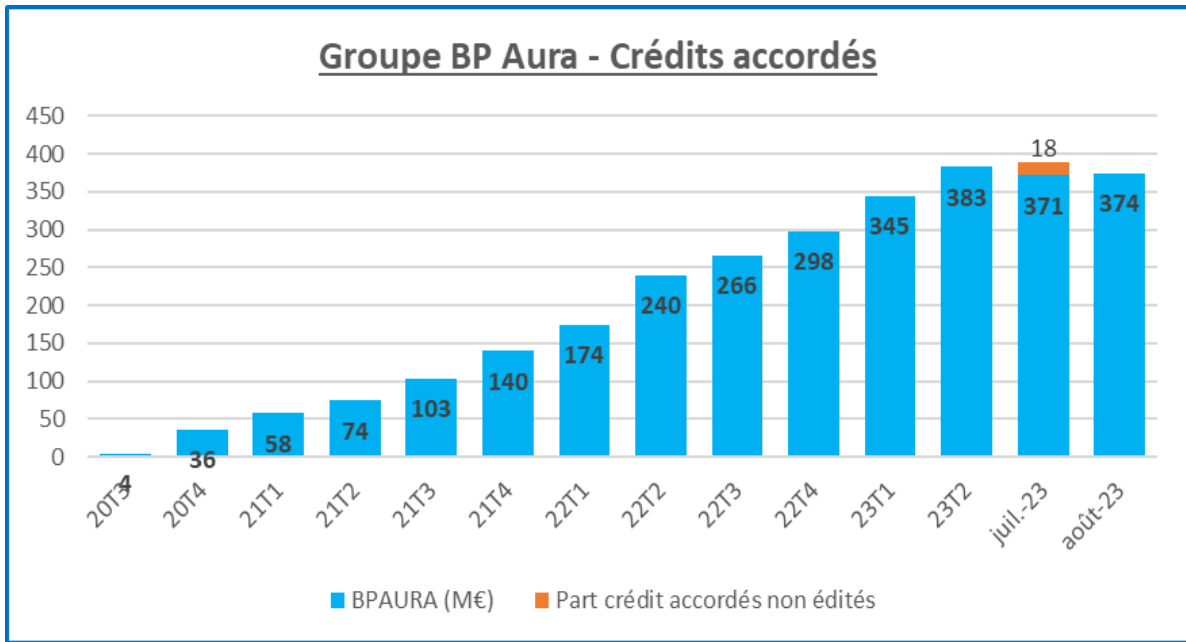
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.

A noter que sur le mois d'août 2023, nous avons procédé à un changement technique dans le mode de reconnaissance des crédits accordés : depuis le lancement de la BTE en septembre 2020, nous enregistrons tous les crédits à la date d'accord du crédit par la banque. Ce mode opératoire nous obligeait à un suivi extra-comptable des crédits jusqu'à ce que le contrat de crédit soit édité, date à laquelle il intègre automatiquement le système d'information de la banque.

Autant ce mode opératoire était possible tant que les volumes étaient faibles, autant il devient compliqué et source d'erreurs lorsque les volumes augmentent. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne plus reconnaître que des contrats édités, permettant un suivi moins chronophage et plus sûr.

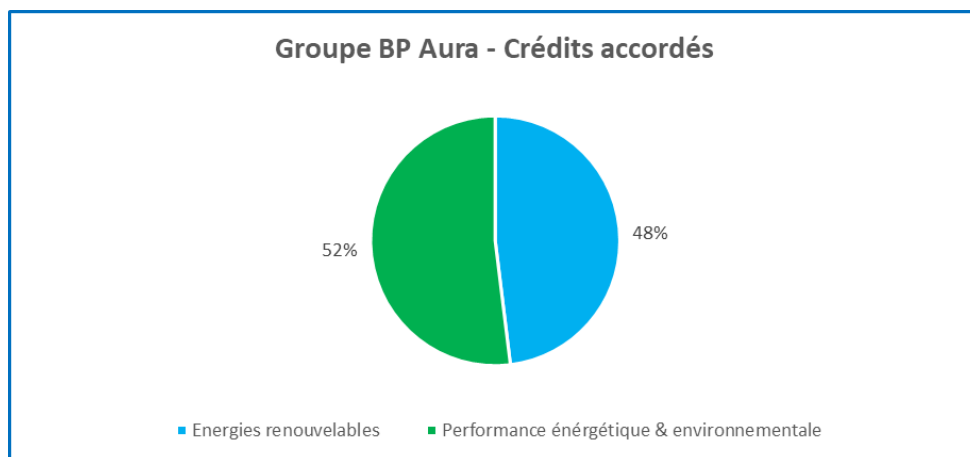
L'impact immédiat est une baisse apparente de 18 M€ des encours, sachant que les dossiers concernés, seront réintégrés dans les encours à un horizon compris entre un et deux mois lorsque leurs contrats seront édités ; il ne s'agit là que d'un délai technique d'enregistrement.



	Cumul Crédits M-1	Impact changement de méthode	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	194 859 409 €	-11 483 324,00 €	2 500 556 €	-5 843 354 €	180 033 287 €
Efficacité énergétique	87 859 229 €	-1 640 000,00 €	3 401 211 €	-924 403 €	88 696 037 €
Eco mobilité	54 362 623 €	0,00 €	2 070 948 €	-2 720 168 €	53 713 403 €
Innovation	20 302 302 €	0,00 €	2 801 578 €	-102 409 €	23 001 471 €
Investissement	20 000 €	0,00 €	0 €	-20 000 €	0 €
Autres	31 951 495 €	-4 798 000,00 €	1 503 680 €	-88 054 €	28 569 120 €
TOTAL	389 355 058 €	-17 921 324,00 €	12 277 973 €	-9 698 388 €	374 013 318 €

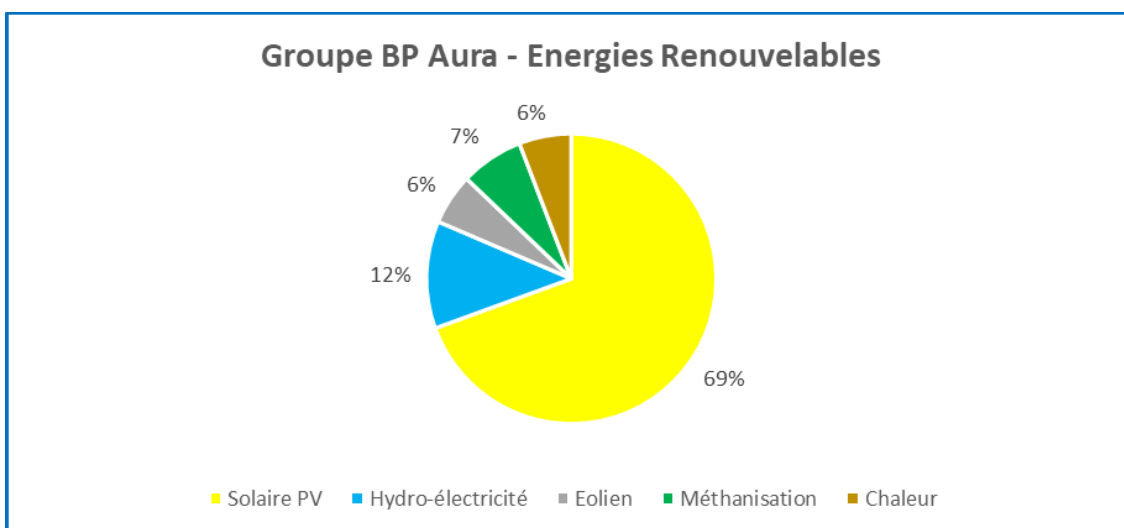
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables (48%) du total ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergies fossiles), à 52%



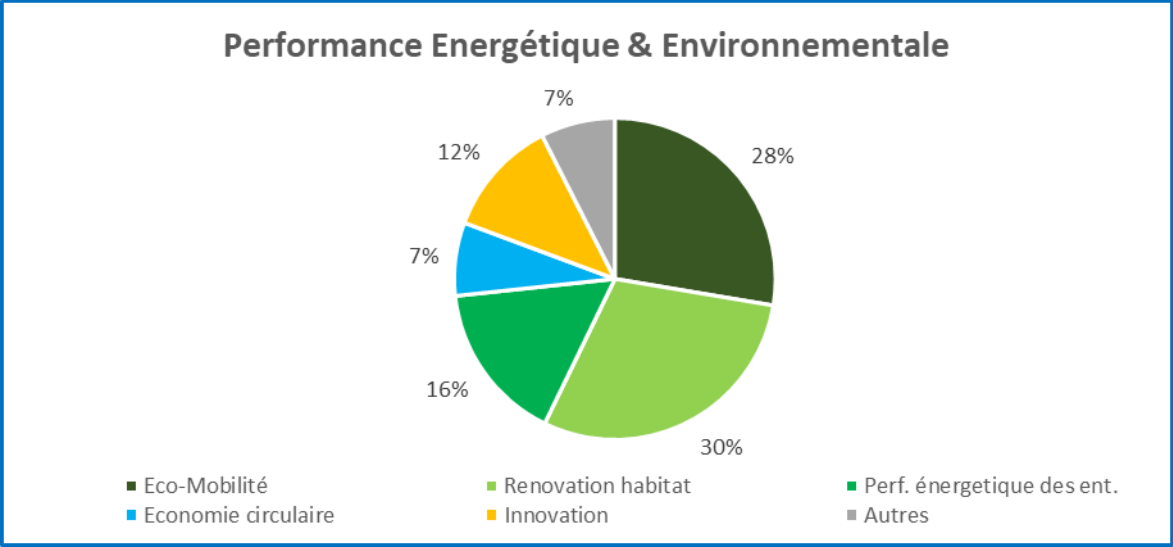
Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 6 395 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 69% du montant des projets financés, contre 12% pour l'hydro-électricité, 6% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 6% pour la chaleur renouvelable.



Le cumul des projets solaires représente une puissance installée de 163 MWc pour le solaire, contre 12 MWc pour l'éolien et 11 MWc pour l'hydraulique.

Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (30%), performance énergétique des entreprises (16%), économie circulaire et recyclage (7%) et innovation (12%).

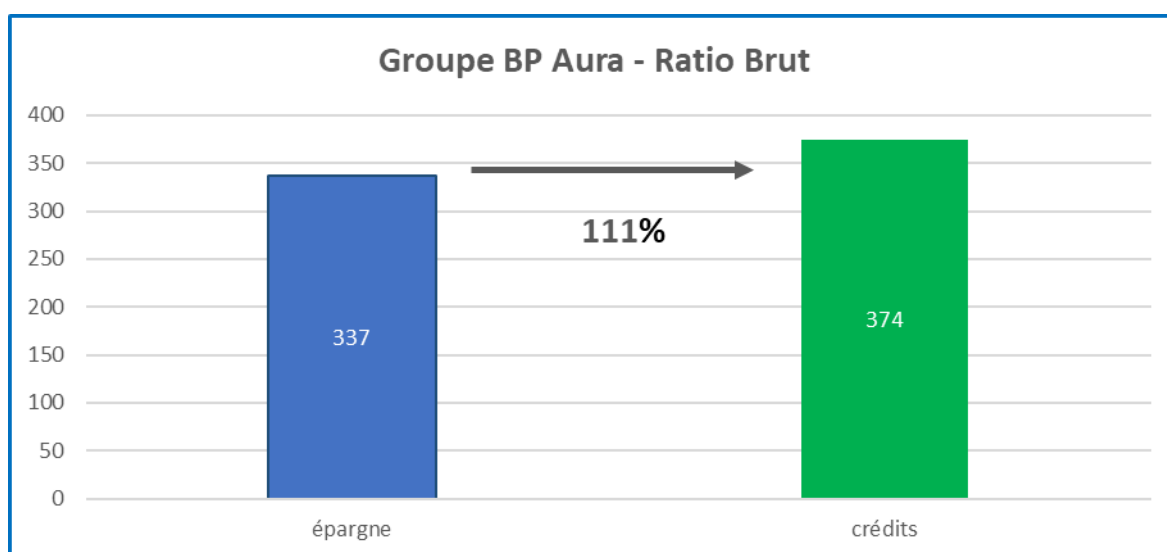


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques BTE au financement de la transition énergétique dans leurs territoires ; pour BPAURA, il s'établit à 111% à fin août 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 78% à fin août 2023.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

